## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON



# MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

SERRE-CHEVALIER

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 28 février 2011 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

#### **Etaient présents:**

Claudine FINE, Philippe MICHELON, Christine VALLA, Henri CROSASSO, adjoints, Nadine FERRARI, Juliette SABATE, Hervé MOREAU, Emile FORM, Gilles PERLI, Pierre SALLE, Jean-Paul SALLE

#### Excusés :

Josette PETER ayant donné pouvoir à Philippe MICHELON Liliane PHILIPPE ayant donné pouvoir à Juliette SABATÉ Michel RICCI ayant donné pouvoir à Pierre SALLE

M. Hervé MOREAU a été élu secrétaire de séance.

Le « Dauphiné Libéré » et le « CASA » sont représentés dans la salle.

La séance est ouverte à 20 heures 30. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

#### 1 - AFFAIRE FINANCIÈRES

En application de l'article L 2121 - 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Claudine FINE, 1ère adjointe, est élue Présidente de séance; M. Alain FARDELLA, Maire, se retire pour le vote des comptes administratifs.

#### 1) COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - « COMMUNE »

Le Conseil Municipal accepte les comptes administratifs 2010 – « Commune »

Section d'investissement :

Dépenses réalisées :2 268 152.33 €Recettes réalisées :3 088 660.57 €Résultat de clôture (excédent)820 508.24 €Excédent antérieur reporté608 757.49 €Résultat cumulé (excédent)1 429 265.73 €







Dépenses restant à réaliser	1 567 364 €
Recettes restant à réaliser	500 945 €

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées3 883 768.73 €Recettes réalisées4 489 337.92 €Résultat de clôture (excédent)605 569.19 €

Adopté à l'unanimité

## 2) COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - « EAU »

Le Conseil Municipal accepte les comptes administratifs 2010 - « eau »

Section d'investissement :

Dépenses réalisées :	384 776.41 €
Recettes réalisées :	547 818.65 €
Résultat de clôture (excédent)	163 042.24 €
Excédent antérieur reporté	
Résultat cumulé (excédent)	

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées316 896.84 €Recettes réalisées457 448.99 €Résultat de clôture (excédent)140 552.15 €

Adopté à l'unanimité

## 3) COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - « CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

Le Conseil Municipal accepte les comptes administratifs 2010 - « centre communal d'action sociale »

#### Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées	48 776.44 €
Recettes réalisées	43 507.00 €
Résultat de clôture (déficit)	5 269.44 €
Excédent reporté	22 488.79 €
Résultat cumulé (excédent)	17 219.35 €

Adopté à l'unanimité

#### M. Alain FARDELLA, Maire, reprend part au vote

- 4) COMPTE DE GESTION 2010 « COMMUNE »
- 5) COMPTE DE GESTION 2010 « EAU »
- 6) COMPTE DE GESTION 2010 « CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

Le Conseil Municipal accepte les comptes de gestion 2010.

Adopté à l'unanimité

#### 7) AFFECTATION DU RÉSULTAT - EXCÉDENT 2010 - BUDGET « COMMUNE »

Le Conseil Municipal affecte le résultat de la section de fonctionnement à hauteur de 605 569.19 € à la section d'investissement

Adopté à l'unanimité

## 8) AFFECTATION DU RÉSULTAT - EXCÉDENT 2010 - BUDGET « EAU »

Le Conseil Municipal maintient en fonctionnement un montant de 25 000 € et affecte le solde de 150 552.15 € à la section d'investissement.

Adopté à l'unanimité

### 9) BUDGET PRIMITIF 2011 - « COMMUNE »

Après présentation détaillée du budget primitif 2011 « Commune », le Conseil Municipal vote :

- au niveau du chapitre, la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 239 055 €
- au niveau du chapitre par opération, la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 906 852 €.

Adopté à l'unanimité

#### 10) FISCALITÉ 2011

Le Conseil Municipal arrête les taux des 3 taxes applicables en 2011 aux différentes bases d'imposition ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation ... ... ... ... 9.77 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties ... ... 18.47 %
- Taxe sur les propriétés non bâties ... ... 123.54 %

Et précise que ces taux sont inchangés depuis 1996.

Adopté à l'unanimité

#### 11) BUDGET PRIMITIF 2011 - « EAU »

Après présentation détaillée du budget primitif 2011 « eau », le Conseil Municipal vote :

- au niveau du chapitre, la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 474 466 €
- au niveau du chapitre par opération, la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 951 614 €

Adopté à l'unanimité

## 12) BUDGET PRIMITIF 2011 - « CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

Après présentation détaillée du budget primitif 2011 « centre communal d'action sociale », le Conseil Municipal vote, au niveau du chapitre, la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 62 100 €.

Adopté à l'unanimité

## 13) OTISC - APPROBATION BUDGET ANNEXE TOUR DE FRANCE

Le Conseil Municipal accepte le budget prévisionnel annexe 2011 Tour de France de l'Office du Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à 184 920 €. Il arrête la participation, versée sous forme de subvention, de la Commune au budget prévisionnel annexe 2011

Il arrête la participation, versée sous forme de subvention, de la Commune au budget previsionnel affilexe 2011 Tour de France à l'OTISC, à 50 000 €.

Adopté à l'unanimité

#### 14) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS: ATTRIBUTIONS 2011

Le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions pour un montant de 479 526 €

Ce montant inclut le Centre Communal d'Action Sociale, l'association scolaire et l'Office du Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier ainsi que les montants octroyés aux diverses associations.

Adopté à l'unanimité

#### 2- URBANISME

#### 15) PÂTURAGE BOVINS DE FRÉJUS ET DE GOUDISSARD

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention de vente d'herbe sur pied avec M. J.M. THILLET jusqu'au 31 décembre 2012, arrête la somme de 800 € par an pour louer les pâturages et dit que 60 bovins seront autorisés à pâturer sur ces alpages.

Adopté à l'unanimité

### 16) ACQUISITION DES TERRAINS - D 1356 ET D 1360 - TOUCHE GARÉA

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition des parcelles cadastrées D 1356 de 360 m² et D 1360 de 218 m² de Mme Yvette RENAUX situées au lieu-dit « Touche Garéa » au prix de 3 € le m².

Adopté à l'unanimité

## 17) ACQUISITION DE TERRAIN - AI 715 - « DESSOUS LE CHEMIN »

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de la parcelle cadastrée AI 715 de 1 636 m² de Mmes AUDIN et CAHEN située au lieu-dit « Sous le Chemin » au prix de 18 € le m².

Adopté à l'unanimité

# 18) OPÉRATION FAÇADES - TOITURES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CALHAURA

Le Conseil Municipal accepte la convention à intervenir avec le Calhaura (Centre d'Amélioration du Logement de l'Habitat et de l'Aménagement Urbain et Agricole) portant sur le suivi des dossiers pour l'année 2011, et précise que le montant de la mission pour 2011 de 4 480.20 € TTC est inscrit au budget 2011 « commune ».

Adopté à l'unanimité

## 3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 19) COUPE AFFOUAGÈRE 2011 ET VENTE D'UNE COUPE

Le Conseil Municipal décide que la coupe martelée dans la parcelle 9 sera délivrée à la Commune pour la satisfaction des besoins en affouage et arrête les conditions de la coupe affouagère 2011.

Adopté à l'unanimité

#### 4 - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

#### 20) ADHÉSION AU CNAS

Le Conseil Municipal autorise l'adhésion de la commune au CNAS rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2011.Mme Claudine FINE, 1<sup>ère</sup> adjointe est désignée pour assurer les fonctions de déléguée locale élue auprès du CNAS et Mme Delphine TAILLARD comme agent qui sera à la fois chargée d'assurer les fonctions de correspondantes du CNAS auprès du personnel et de déléguée locale auprès du CNAS.

Adopté à l'unanimité

#### 21) MODIFICATION STATUTS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS

Le conseil municipal approuve le projet de modification des statuts de la CCB modifiés en quatre points : en compétences optionnelles ajout de l'alinéa suivant : « actions en faveur de la production et vente d'énergie à partir d'installations communautaires utilisant les énergies renouvelables » et ajout du paragraphe suivant « au titre de l'action sociale et socioculturelle d'intérêt communautaire ». En compétences supplémentaires modification de l'alinéa 5 de l'article C concernant « l'enseignement artistique » et modification de l'article C – II avec l'ajout de l'alinéa concernant les « Cinémas »

Adopté à l'unanimité

# 22) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Le Conseil Municipal désigne M. Alain FARDELLA comme délégué titulaire et Mme Christine VALLA comme déléguée suppléante pour représenter la Commune auprès du syndicat mixte du SCoT.

Adopté à l'unanimité

### 5 - INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

### COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- Suite à la demande de M. Frédéric ROUBAUD de louer un logement communal, attribution du studio 001 dans l'immeuble « Le Sporting », à M. Frédéric ROUBAUD, avec cahier des charges dans lequel sont définies les conditions de location.
- Considérant la nécessité pour la Commune d'assurer la maintenance des 2 « via-ferrata » du Rocher du Bez par une entreprise et suite à la proposition de contrat d'entretien annuel faite par M. Christian FERRERA, Directeur de « Roc Aventure », il est établi un contrat entre la société Roc Aventure et la Commune pour l'année 2011 pour un montant de 2 033.20 € TTC.
- Suite à la demande de M. Olivier BOISGARD de louer un studio du 15 février au 14 avril 2011, il est établi un engagement de location bail entre la Commune et M. BOISGARD dans lequel sont définies les conditions de la location, pour un studio situé à l'immeuble « Le Concorde 5 ».

#### FIN DE LA SEANCE A 21 HEURES 50.

### L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE M. LE MAIRE DONNE LA PAROLE AU PUBLIC

Mme Nicole BIBOUD en tant que présidente du CASA remercie le Conseil Municipal pour l'attribution d'une subvention.

M. Henri MAJOLI, avec à l'appui 2 délibérations précédentes, s'interroge sur le coût réel de la mise en place des compteurs d'eau; un montant porte sur le marché de travaux, l'autre sur une demande de subvention qui inclut la maîtrise d'œuvre.

Il relève également la différence de prix d'achat du m² de terrain pour la réalisation du carrefour du Pontet : l'un concerne du terrain constructible, ce qui n'est pas le cas du deuxième.

Il fait part de la difficulté à lire certains textes de délibération dont l'écriture est trop petite. Par ailleurs, il lui est indiqué que le transport scolaire est assuré en « police flotte » .

